

L'AUTRE DÉSÉQUILIBRE FISCAL

LE DÉPLACEMENT DU FARDEAU FISCAL DES COMPAGNIES VERS LES PARTICULIERS AU COURS DES DERNIÈRES DÉCENNIES

Michel Bernard, M.A. (philosophie), M.B.A., C.M.A., Professeur associé à la Chaire d'études socio-économiques et professeur au département des sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal

Léo-Paul Lauzon, Doctorat en sciences de la gestion, M.B.A., C.A., C.M.A., Titulaire de la Chaire d'études socio-économiques et professeur au département des sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal

Marc Hasbani, B.A.A. (sciences comptables), étudiant à la maîtrise en économie, chercheur à la Chaire d'études socio-économiques

Gabriel Ste-Marie, M.A. (économie), chercheur à la Chaire d'études socio-économiques

MARS 2006

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	3
2. ÉVOLUTION DES PROFITS DES COMPAGNIES.....	5
a) Une assiette fiscale pourtant grandissante : la hausse spectaculaire des profits avant impôts des compagnies canadiennes.....	5
b) L'évolution des profits avant impôts des compagnies québécoises.....	7
3. L'ÉVOLUTION DE LA PART RESPECTIVE DES PARTICULIERS ET DES COMPAGNIES DANS LES RECETTES FISCALES FÉDÉRALES.....	8
4. PART DES IMPÔTS DES COMPAGNIES ET DES PARTICULIERS DANS LA RECETTE FISCALE QUÉBÉCOISE.....	11
5. L'APPARITION DE LA TPS ET LE TRANSFERT DU FARDEAU FISCAL AUX PARTICULIERS.....	14
6. LA RÉALITÉ FÉDÉRALE : ÉVOLUTION DU TAUX RÉEL FÉDÉRAL D'IMPOSITION DES COMPAGNIES DE 1942 À 2004.....	15
7. LA PROPORTION DES COMPAGNIES NON IMPOSÉES AU QUÉBEC ET LA NÉCESSITÉ D'UN IMPÔT MINIMUM.....	16
8. UN MODÈLE DE CROISSANCE AXÉ SUR LES PROFITS : DES IMPÔTS DÉJÀ BAS ANNULÉS PAR L'AIDE GOUVERNEMENTALE.....	19
9. CONCLUSION.....	21

1. INTRODUCTION

Les changements dans le contrat social sont parfois insidieux. L'abolition de l'impôt sur les profits des compagnies serait politiquement suicidaire et moralement inacceptable. Il faut vérifier si ce qui paraît inacceptable n'est pas en train de s'accomplir sournoisement. En prenant quelques décennies de recul, on réalise qu'un déplacement du fardeau fiscal des compagnies vers les individus s'opère en douce. La consultation des séries de données nous montre donc où nous en sommes avec le progrès de l'idéologie qui voit notre avenir dans l'ordre spontané du marché dégagé progressivement de l'impôt sur les profits des compagnies et des autres formes de réglementations. Les sections 2 a) et b) montrent d'abord comment les profits des compagnies forment une assiette fiscale en progression. On y présente l'évolution des profits des compagnies canadiennes de 1944 à 2004 (Tableau 1) et des sociétés québécoises de 1963 à 2003 (Tableau 2).

La section 3 décrira comment la part respective des compagnies et des individus a évolué historiquement au détriment des individus. Les recettes fiscales fédérales provenaient à 55 % des compagnies en 1963 contre 20% en 2003 (Tableau 3). Le tableau 4 approfondit le phénomène du transfert fiscal progressif des compagnies vers les particuliers. En effet, en 1964, la part des impôts et des taxes de vente versée par les particuliers en pourcentage du produit intérieur brut canadien (PIB) totalisait 4,9% pour grimper à 9,9% en 2004 alors que la part des compagnies chutait de 5,2% à 2,4%. Pourtant le pourcentage des revenus des particuliers par rapport au PIB demeure assez stable à 50% ou en baisse alors que celui des compagnies est passé de 10,2% à 13,6% de 1984 à 2004. La situation serait-elle différente si les impôts sur le revenu seulement étaient retenus sans égard à la taxe de vente ? Le tableau 5 montre que non.

La section 4 reprend la même analyse mais à l'égard des recettes fiscales du gouvernement québécois. En 1964, les particuliers contribuaient pour 62% à ces recettes contre 88% en 2004 (Tableau 6). En termes de % du PIB, la part des compagnies via l'impôt et la taxe sur le capital est tombée de 6,8% en 1964 à un maigre 1,5% en 1984 (Tableau 7).

La section 5 montre comment l'apparition au fédéral de la TPS (Taxe sur les produits et services) a contribué au transfert du fardeau fiscal aux particuliers (Tableau 8). Il y a les taux d'impôts officiels et les taux réels : la section 6 porte sur l'évolution du taux réel fédéral d'imposition sur le revenu payé par les entreprises qui ne cesse de diminuer, passant de 46,6% en 1942 à 34,5% en 1982 et à seulement 17,8% en 2004. Entre 1982 et 2002, le taux d'imposition effectif a fondu de moitié (Tableau 9). La section 7 expose la forte proportion de compagnies québécoises qui n'ont pas payé d'impôt au Québec en 1999 (Tableau 10) et en 1996 (Tableau 11) malgré des bénéfices nets respectifs de 24,1 milliards\$ et 19,4 milliards\$. On y montre comment un impôt minimum de 5% pour celles qui n'ont pas payé d'impôts tout en faisant des profits pourrait contribuer aux recettes fiscales. Finalement, la section 8 démontre qu'au Québec les compagnies reçoivent à même le patrimoine social 1,2 milliards\$ en subventions de plus du gouvernement du Québec que ce qu'elles paient en impôts au Trésor québécois (Tableau 12).

Les «lucides» de tout acabit nous invitent à s'écraser devant les compagnies au nom de la fiscalité concurrentielle, les États devraient plutôt convenir à un niveau supranational de ne plus se concurrencer sur la base des impôts des compagnies au détriment de la couverture des risques et des droits sociaux que l'ultralibéralisme veut éliminer. Ces faveurs fiscales aux entreprises se

font au détriment d'un contrôle serré de l'offre en services de santé, en services d'éducation et en autres services publics comme le transport en commun, le logement social, les garderies, etc. Si on fil des ans, les compagnies avaient payé leur juste part d'impôts, le Québec n'aurait pas aujourd'hui une dette publique de 117 milliards\$. La défiscalisation progressive des entreprises a eu un impact significatif sur le niveau de la dette publique actuelle du Québec et du Canada. La montée du capitalisme financier orienté vers le court terme, l'âpreté au gain fait des compagnies de simples actifs financiers spéculatifs, des pompes à dividendes qui transforment les naïves exonérations fiscales de profits en superdividendes, en hausse de prix des actions pour une portion choisie de la population, en rémunérations extravagantes et en parachutes dorés pour les monarques des directions plutôt qu'en réinvestissement et en baisses de prix. Malgré la chute de la part fiscale des compagnies, les néolibéraux, par parti pris, continuent d'exiger le maintien des fiducies de revenu qui fait que plusieurs entreprises ne paient plus aucun impôt et l'exonération des dividendes au nom de l'élimination de la double imposition. Une double imposition de moins en moins manifeste...Il fait partie du combat sournois pour l'exonération fiscale des profits des compagnies et finalement pour l'État minimal.

2. ÉVOLUTION DES PROFITS DES COMPAGNIES

a) Une assiette fiscale pourtant grandissante : la hausse spectaculaire des profits avant impôts des compagnies canadiennes

Malgré le *miserere* perpétuel des instituts financés par le patronat, les profits des sociétés canadiennes, mesurés en dollars constants de 2004, se sont envolés au cours des soixante dernières années, y compris pendant les années récentes. Le nombre d'entreprises a augmenté d'environ 8 500 en moyenne annuellement au Canada au cours des années 1990, on ne peut pas dire que l'entrée est découragée par une fiscalité abominable. Les profits des compagnies forment une assiette fiscale en progression. Au cours des vingt dernières années seulement, leurs bénéfiques avant impôts ont plus que doublé, passant de 79 milliards\$ en 1984 à 175,1 milliards\$ en 2004, le tout exprimé en dollars constants de 2004. Puis, Statistique Canada vient tout juste de nous apprendre (*La Presse*, 25 février 2006) qu'en 2005, les entreprises canadiennes ont une fois de plus enregistré des bénéfiques records de 217 milliards\$, en hausse de 12,1% sur le précédent sommet de 2004. La baisse relative de la part fiscale des sociétés par rapport aux salariés a contribué à la confiscation des hausses de productivité par le profit. La part qu'occupent les profits des entreprises en termes de pourcentage du produit intérieur brut (PIB) n'a jamais été aussi élevée qu'en 2004, s'élevant désormais à 13,6%, contre 10,2% il y a vingt ans. Si la part des impôts sur le profit baisse, ce n'est pas parce que la proportion des profits a chuté en regard des revenus des particuliers qui sont restés stables à quelque 50% du PIB.

Malheureusement, la hausse de l'assiette fiscale formée par les profits totaux des sociétés a été accompagnée d'une baisse des taux réels d'impôt et de l'exemption d'un nombre impressionnant de compagnies qui ne paient pas d'impôt ayant recours à l'arsenal des exemptions et stimulants fiscaux. La part des profits des compagnies dans le PIB augmente par rapport aux revenus des particuliers. Le pourcentage de 50% des revenus des individus dans le PIB se maintient avec de plus en plus de difficultés. Le juste équilibre de force entre les agents économiques postulé par les théoriciens de l'économie vire au conte de fée. Selon Statistique Canada, le salaire horaire moyen des travailleurs, incluant le temps supplémentaire et exprimé en dollars constants de 2004, était de 18,10\$ l'heure en 1984 au Canada, contre 17,80\$ en 2004. Au Québec, il a aussi reculé, passant de 17,20\$ à 16,70\$ l'heure sur la même période. Un problème de socialisation des fruits du progrès est évident. Durant cette même période de temps, le salaire moyen des travailleurs ordinaires a stagné et celui des jeunes travailleurs a reculé de 15%. Qu'à cela ne tienne, nos gouvernements ont, durant ce temps, transféré le fardeau fiscal des sociétés vers les travailleurs, appauvrissant encore plus ces derniers et surchargeant la classe moyenne. La baisse du taux d'inclusion des gains en capitaux ne visait certainement pas ces travailleurs. Le tout a été accompagné d'une dérèglementation accrue du marché du travail qui a accentué davantage les inégalités. À titre d'exemple, selon les données de Statistique Canada, un emploi sur quatre nouvellement créé est temporaire, près de 4 nouveaux emplois sur 10 reviennent aux travailleurs autonomes, qui sont reconnus pour évoluer dans un milieu précaire et faiblement payé.

Certains prétendent qu'un rééquilibrage visant à augmenter l'imposition des entreprises est inutile car celle-ci se répercuterait dans le prix des produits et services. Si, dans le marché, il existait une concurrence véritable et un juste rapport de force entre tous les agents économiques

(travailleurs et entreprises), les compagnies ne pourraient pas augmenter aussi facilement leurs prix. Malheureusement, comme le rapport de force des travailleurs s'effrite face à celui des compagnies et des gouvernements, leurs salaires et leurs conditions de travail stagnent. Il devient aisé de les taxer davantage devant des compagnies qui menacent d'émigrer vers les paradis fiscaux si la fiscalité n'est pas concurrentielle.

Bien évidemment, les profits réels réalisés par les compagnies au Canada en 2004 et en 2005 sont beaucoup plus élevés que les 175,1 milliards de dollars et les 217 milliards de dollars que calcule Statistique Canada. Ces chiffres de Statistique Canada omettent les profits évacués dans les paradis fiscaux par ces mêmes entreprises et ceux déviés dans des compagnies apparentées situées à l'étranger par le biais des prix de transfert inter-compagnies et qui ne sont pas pris en compte par l'organisme fédéral.

Tableau 1

**Évolution des profits avant impôts
des compagnies canadiennes
de 1944 à 2004
(en milliards de dollars constants de 2004)**

Années	Assiette fiscale Profits des compagnies	Variation
1944	14,6 \$	-
1964	37,6 \$	158 %
1984	79,0 \$	110 %
2004	175,1 \$	122 %

Source : Statistique Canada

2005	217,0 \$	12 %
-------------	-----------------	-------------

b) L'évolution des profits avant impôts des compagnies québécoises

Un agenda caché en tête, les alarmistes, les «lucides» viennent nous dire le plus sérieusement du monde que le Québec est *pauvre*, que nous sommes au bord de l'abîme, que les huissiers sont à nos portes ! Récemment, *La Presse* des affaires se pétaît les bretelles avec une estimation prévoyant 1 million de millionnaires au Québec d'ici 10 ans tout en se plaignant dans l'article suivant, lavage de cerveau oblige, de la «pauvreté de la province». Comme ce fut le cas pour les profits réalisés pour l'ensemble des sociétés au Canada, les bénéfices des compagnies du Québec se sont envolés au cours des vingt dernières années. En effet, leurs profits avant impôts mesurés en dollars constants de 2003 ont plus que doublé, passant de 11,8 milliards\$ en 1983 à 24,0 milliards\$ en 2003. Sur quarante ans, ces profits ont triplé. Le gouvernement du Québec, les commissions scolaires, les hôpitaux, le transport en commun, les garderies, les universités, les services d'aqueducs, le service routier, les services à domicile, etc. sont peut-être pauvres mais pas nos entreprises.

Tableau 2
Évolution des profits avant impôts
des compagnies québécoises
Années 1963 à 2003
(en milliards de dollars constants de 2003)

Année	Assiette fiscale Profits	Variation
1963	8,2 \$	-
1983	11,8 \$	44 %
2003	24,0 \$	104 %

Source : Statistique Canada

3. L'ÉVOLUTION DE LA PART RESPECTIVE DES PARTICULIERS ET DES COMPAGNIES DANS LES RECETTES FISCALES FÉDÉRALES

Il est généralement reconnu qu'un déficit fiscal s'est installé entre les provinces et le Fédéral en égard aux responsabilités respectives. Par contre, un autre enjeu social a tendance à être occulté : le poids relatif de la charge fiscale des particuliers augmente par rapport à celle des compagnies. Un «déséquilibre» fiscal s'installe au fil des ans entre l'imposition des revenus des particuliers et ceux des compagnies tant au niveau fédéral que provincial. En fait, les profits des entreprises augmentent leur importance relative dans la composition du revenu national alors que la charge fiscale relative imputée à ces profits baisse. En principe, rien n'indique a priori quelle portion des recettes fiscales doit provenir des compagnies ou des particuliers. Mais les modèles de style «aristocratique» qui visent à enrichir une minorité afin qu'elle joue un rôle de moteur dans l'économie s'avèrent des catastrophes. L'exonération des profits qu'on postule appelés à être réinvestis finit en dividendes et en rachats d'actions qui rehaussent encore plus le rendement d'une minorité encore plus restreinte, comme le démontre éloquemment le titre de cet article du *Wall Street Journal* repris dans le *Journal de Montréal* du 15 décembre 2005 : «Le déluge de dividendes et le rachat d'actions inquiètent les économistes».

Le tableau 3 illustre le déplacement du fardeau fiscal des compagnies vers les particuliers qui s'est produit au Canada au cours des quarante dernières années (1963-2003). En 1963, la part dans la contribution aux recettes fiscales canadiennes (taxe de vente et impôt sur le revenu) était de 45 % pour les individus et de 55 % pour les entreprises. En 2003, les chiffres se sont radicalement transformés : la part des particuliers est de 80 % et celle des entreprises n'est plus que de 20%. En dollars constants, on remarque que l'impôt des particuliers est presque sept fois celle qu'elle était 1963, passant de 14,2 milliards\$ à 117,2 milliards\$ alors que l'impôt des sociétés n'a même pas doublé, passant de 17,5 milliards\$ en 1963 à 29,4 milliards\$ en 2003. Cette transfiguration fiscale s'explique en partie par la taxe de vente qui est passée des entreprises aux individus, mais également par un déplacement relatif au chapitre des impôts sur le revenu dont la proportion dans la recette fiscale est passée de 61% à 75% pour les individus contre une baisse de 39% à 25% pour les compagnies.

Tableau 3
Impôts sur le revenu et taxes de vente provenant des particuliers et des compagnies
Recettes du gouvernement fédéral
Comparaison entre 1963 et 2003
(en milliards de dollars constants de 2004)

1963	Particuliers	Compagnies	Particuliers	Compagnies
Impôt sur le revenu	14,2 \$	9,2 \$	61 %	39 %
Taxe de vente des manufacturiers	0 \$	8,3 \$		100 %
TOTAL	14,2 \$	17,5 \$	45 %	55 %
2003				
Impôt sur le revenu	88,9 \$	29,4 \$	75 %	25 %
Taxe de vente au détail (TPS)	28,3 \$	0 \$	100 %	0 %
TOTAL	117,2 \$	29,4 \$	80 %	20 %

Source : Tableaux de référence financiers 2004 (tableaux 6 et 35)

Tableau 4

**Impôt des particuliers, des compagnies
et taxes de vente en pourcentage du PIB
Recettes du gouvernement fédéral
Années 1964, 1984 et 2004**

Années	PARTICULIERS		COMPAGNIES	
	Assiette fiscale Revenus des individus	Effort fiscal Impôts et taxes fédérales	Assiette fiscale Profits des sociétés	Effort fiscal Impôts et taxes fédérales
	Particuliers en % du PIB	Particuliers en % du PIB	Compagnies en % du PIB	Compagnies en % du PIB
1964	50,6 %	4,9 %	11,4 %	5,2 %
1984	52,8 %	6,3 %	10,2 %	4,2 %
2004	49,9 %	9,9 %	13,6 %	2,4 %

Source : Statistique Canada

La ponction fiscale dépend des taux d'imposition et de l'assiette fiscale. Les colonnes «assiette fiscale» montrent une hausse dans l'importance relative des profits des compagnies exprimée en pourcentage (%) du PIB. Ceux-ci passent de 11,4% du PIB à 13,6% du PIB de 1964 à 2004. Les colonnes «effort fiscal» montrent une baisse de l'effort fiscal des compagnies en termes de % du PIB. On aurait pu s'attendre à ce que la part des compagnies dans l'impôt augmente car la part de leur profit dans le PIB a augmenté. Or, l'effort fiscal des compagnies qui était de 5,2% en 1964 n'est plus que de 2,4% en 2004 si on la rapporte au PIB. Quant aux individus, l'importance relative de leur revenu en % du PIB est relativement stable à quelque 50%. On aurait pu s'attendre à ce que la part des individus demeure aux alentours de 4,9% comme en 1964. Au contraire, elle a doublé relativement passant de 4,9% en 1964 à 9,9% en 2004.

Ceci revient à dire que pendant les quarante dernières années, la part relative que les particuliers versent au gouvernement fédéral a doublé, tandis que celui des entreprises a diminué de moitié. Alors que les efforts étaient à peu près les mêmes il y a quarante ans, les entreprises contribuent aujourd'hui relativement quatre fois moins que les individus aux recettes du gouvernement central malgré une hausse de l'importance des profits rapportés au PIB. Les programmes des partis politiques fédéraux flirtent avec la baisse des impôts des compagnies au nom de la concurrence internationale. À moins d'un changement de cap, nous pouvons malheureusement déjà annoncer que cette tendance de dérèglement entre le fardeau des particuliers et des entreprises continuera à s'accroître.

La situation serait-elle différente si les impôts sur le revenu seulement étaient retenus sans égard à la taxe de vente ? Le déséquilibre fiscal entre les compagnies et les particuliers demeure aussi

frappant. En 1940, 1950 et 2004, la proportion des impôts payés sur le revenu par les particuliers et par les entreprises est passée d'un comparatif particulier-compagnie de 21%-79% en 1940 à un comparatif 69%-31% en 1980 pour glisser vers un comparatif 75%-25% en 2004 (Tableau 5).

Tableau 5
Évolution de l'impôt fédéral sur le revenu payé
par les particuliers et les compagnies
Pour la période allant de 1940 à 2004
(en milliards de dollars constants de 2004)

Année*	Impôt des particuliers		Impôt des compagnies		Total	
1940	1,0\$	21%	3,8\$	79%	4,8\$	100%
1950	6,7\$	49%	7,1\$	51%	13,8\$	100%
1960	16,9\$	66%	8,8\$	34%	25,7\$	100%
1970	33,0\$	74%	11,7\$	26%	44,7\$	100%
1980	45,5\$	69%	20,0\$	31%	65,5\$	100%
1990	78,3\$	85%	13,9\$	15%	92,2\$	100%
2000	99,0\$	74%	34,9\$	26%	133,9\$	100%
2004	94,4\$	75%	31,2\$	25%	125,6\$	100%

* Les années antérieures à 1961 se réfèrent au catalogue 13-531 et après 1961 au catalogue 13-201. La façon de calculer l'impôt des particuliers diffère légèrement entre les deux catalogues.

Source : Statistique Canada, Catalogues 13-201 et 13-531

Avec les éliminations des taxes sur le capital, les importantes baisses d'impôts des compagnies additionnelles décrétées par le gouvernement libéral de Paul Martin en 2005, et avec la levée du moratoire des fiducies de revenu conduisant plusieurs compagnies rentables à ne plus payer d'impôts sur le revenu, le fardeau fiscal supporté par les particuliers continuera à représenter une part de plus en plus importante. Et si Québec occupe le champ libéré, il n'en résultera pas une hausse finale et un changement au pattern que nous observons. Si on déduisait des impôts sur le revenu défrayé par les compagnies en 2004, les subventions gouvernementales directes et indirectes versées par le gouvernement fédéral aux sociétés, on aboutirait à un montant net minime payé par les compagnies au Trésor fédéral et cela en pleine période d'opulence économique et pour des entreprises très rentables. Le rapport de force entre les entreprises et les particuliers est gravement déséquilibré et il se reflète dans la fiscalité qui ne cesse de se déformer depuis plus de cinquante ans.

4. PART DES IMPÔTS DES COMPAGNIES ET DES PARTICULIERS DANS LA RECETTE FISCALE QUÉBÉCOISE

Le tableau 6 qui suit est aussi révélateur de la tendance du transfert fiscal des compagnies vers les particuliers qui s'est produit au Québec durant les quarante dernières années. On a taxé davantage les particuliers même si les travailleurs se sont à peine enrichis : on a défiscalisé les entreprises du Québec même si elles se sont enrichies substantiellement. Aucune logique économique ne peut justifier cet état de fait. Notre système fiscal ne vise plus l'équité, le partage de la richesse et le financement adéquat de nos programmes sociaux visant à assurer un minimum d'égalité des chances. Au contraire, les politiques fiscales appliquées au Canada et au Québec favorisent l'accroissement des inégalités économiques et le sous-financement des services sociaux. La contribution fiscale des particuliers est beaucoup plus élevée par rapport aux compagnies que ce que les chiffres officiels laissent entrevoir, car nos gouvernements tarifient de plus en plus les services publics (éducation, santé, transport en commun, eau, garderies, etc.). Des sociétés d'État, comme Hydro-Québec et la Société des alcools du Québec, ont été transformées en véhicules de taxation via les dividendes appuyés sur une augmentation continue des tarifs et des prix. Tarification accrue des services publics et hausses répétées des tarifs d'électricité constituent dans les faits des impôts imputés aux individus mais qui ne sont pas pris en compte dans les statistiques fiscales officielles. Et dire que certains veulent augmenter les tarifs d'électricité pour payer la dette.

En 1964, les particuliers contribuaient pour 62% aux recettes fiscales du Québec et les compagnies pour 38%. Ce comparatif est de 88% -12% en 2004. Donc, sans même inclure les hausses de tarifications de services publics, l'écart ne cesse de s'accroître entre l'effort des particuliers et des compagnies. Le tableau 6 révèle que les compagnies québécoises paient aujourd'hui 42% moins d'impôts qu'il y a quarante ans, alors que leurs bénéficiaires ont triplé. Il s'agit d'une situation difficilement acceptable, d'autant plus qu'au cours de la même période, l'impôt sur le revenu des particuliers, loin de diminuer, a quadruplé, et que leurs taxes ont augmenté de 45%. Cette situation invalide toute justification pour de nouvelles baisses d'impôts aux entreprises. Le gouvernement du Québec a annoncé une réduction de plus de la moitié des taux de la taxe sur le capital d'ici 2009 et l'exonération complète des petites et moyennes entreprises. Le taux ne sera plus que de 0,29% en 2009 pour les grandes entreprises.

Tableau 6
Impôts sur le revenu, taxe sur le capital et taxe de vente au détail (TVQ)
provenant des particuliers et des compagnies
Gouvernement du Québec
Comparaison entre 1964 et 2004
(en milliards de dollars constants de 2004)

1964	Particuliers	Compagnies	Particuliers	Compagnies
Impôt sur le revenu et taxe sur le capital	4,0 \$	6,2 \$	39%	61%
Taxe de vente au détail (TVQ)	6,2 \$	0 \$	100%	0%
TOTAL	10,2 \$	6,2 \$	62%	38%
2004				
Impôt sur le revenu et taxe sur le capital	16,3 \$	3,6 \$	82 %	18 %
Taxe de vente au détail (TVQ)	9,0 \$	0 \$	100 %	0 %
TOTAL	25,3 \$	3,6 \$	88 %	12 %

Source : Comptes publics, Québec 1963-1964 et 2003-2004

Le tableau 7 montre qu'en 1964, les particuliers contribuaient en impôts et en taxes pour un montant qui équivalait à 11,2% du PIB québécois contre 6,8% pour les sociétés. Le comparatif devient 9,5% -1,5% en 2004, quarante ans plus tard. Sur cette période et en rapport avec le PIB, les impôts des compagnies sont presque cinq fois moindres alors que celui des particuliers a conservé la même proportion. Si l'impôt des entreprises payé au gouvernement du Québec représentait toujours 6,8% du PIB plutôt que 1,5%, le Québec bénéficierait de 13 milliards\$ de plus dans son budget annuel, de quoi alimenter le système d'éducation et améliorer notre système de soins de santé tout en lui conservant son caractère public et universel. Il y en aurait même assez pour rembourser à chaque année une partie de la dette publique du Québec afin de satisfaire certains irréductibles.

Tableau 7
Impôts des particuliers, des compagnies
et taxe de vente (TVQ) en pourcentage du PIB du Québec
Gouvernement du Québec
Années 1964 et 2004

Années	Part des impôts et de la TVQ payés par les particuliers en % du PIB	Part des impôts et taxes sur le capital payés par les compagnies en % du PIB
1964	11,2%	6,8%
2004	9,5%	1,5%

Source : Statistique Canada

Malheureusement, même si les compagnies du Québec sont de plus en plus prospères, elles contribuent de moins en moins au Trésor du Québec et au financement des services publics dont elles profitent abondamment. Ces contributions fiscales ont été compensées par de l'aide gouvernementale aux entreprises, au point de dégager un solde négatif et de favoriser une pression à la hausse de la dette publique. Nous en reparlerons à la section 8.

5. L'APPARITION DE LA TPS ET LE TRANSFERT DU FARDEAU FISCAL AUX PARTICULIERS

Un fait marquant de la politique fiscale fédérale adoptée en 1991 par le gouvernement conservateur de Brian Mulroney fut l'abolition de la taxe de vente fédérale des manufacturiers défrayée par les entreprises. Celle-ci avait rapporté 23,6 milliards\$ en 1990. La TPS (Taxe sur les produits et services) instaurée la même année en remplacement est à la charge des particuliers : elle a rapporté la substantielle somme de 28,3 milliards\$ au Trésor fédéral en 2004. En 1993, le gouvernement libéral de Jean Chrétien, alors en campagne électorale, avait promis d'abolir cette taxe qu'il qualifiait d'injuste. Une fois au pouvoir, l'injuste est devenu juste, le gouvernement libéral a renié sa promesse s'attirant les foudres de tout le monde. Chose certaine, ce sont désormais les particuliers qui la défraient, et non plus les entreprises.

Tableau 8
Taxes de vente fédérales payées par
les compagnies et les particuliers
Années 1984 à 2004
(En milliards de dollars constants de 2004)

Année	Taxe de vente fédérale des manufacturiers payée par les compagnies	Taxes sur les produits et services (TPS) payée par les particuliers
1984	11,3 \$	
1985	12,6 \$	
1986	14,9 \$	
1987	18,3 \$	
1988	19,0 \$	
1989	21,9 \$	
1990	23,6 \$	
1991	12,7 \$	3,9 \$
1992		19,1 \$
1993		18,9 \$
1994		19,5 \$
1995		20,4 \$
1996		19,9 \$
1997		21,0 \$
1998		22,6 \$
1999		23,6 \$
2000		25,4 \$
2001		26,5 \$
2002		26,5 \$
2003		28,8 \$
2004		28,3 \$

Source : Statistique Canada, Tableaux de référence financiers, 2004

6. LA RÉALITÉ FÉDÉRALE : ÉVOLUTION DU TAUX RÉEL FÉDÉRAL D'IMPOSITION DES COMPAGNIES DE 1942 À 2004

Il y a taux officiel ou statutaire appliqué au revenu imposable et le taux réel ou effectif sur les bénéfiques avant impôts. Le tableau 9 plus bas laisse entrevoir qu'au cours des soixante-deux dernières années (1942-2004), le taux effectif d'impôt sur le revenu payé par les entreprises par rapport au bénéfice avant impôt ne cesse de diminuer, passant de 46,6% en 1942 à 34,5% en 1982 et à seulement 17,8% en 2004. À la lecture de ce tableau, on nous servira sans doute le sophisme habituel voulant que la baisse des taux d'impôts des compagnies augmente la recette fiscale, trop d'impôts tuent l'impôt, etc. Nous avons déjà traité de l'importance relative de ces impôts par rapport au PIB. Entre 1982 et 2002, le taux d'imposition réel a fondu de moitié. L'ajout continu d'un arsenal de stimulants fiscaux, de crédits d'impôts et de stratégies d'évasion fiscale dans les paradis fiscaux fait qu'il y a maintenant un monde de différences entre le taux d'impôt sur le revenu statutaire ou légal payé par les compagnies et le taux d'impôt sur le revenu réel ou effectif. On fait payer le prix de ces allègements, de ces exonérations aux travailleurs. Il faut le souligner à nouveau, ce taux d'impôt effectif versé par les compagnies serait encore plus bas si la comptabilité publique tenait compte des profits dissimulés dans les paradis fiscaux par ces mêmes compagnies et des profits transférés dans d'autres compagnies apparentées situées à l'étranger par le biais des prix de cession interne. Malheureusement, ces pratiques scandaleuses peu enquêtées et rarement sanctionnées ne sont pas pleinement évaluées par nos institutions gouvernementales compilant les statistiques. Une fois l'effet de l'inflation enlevé, nous remarquons que les entreprises ont fait 6,5 fois plus de profits en 2004 qu'en 1982, alors que les impôts qu'elles versent à l'administration fédérale n'ont augmenté que 3,4 fois.

Tableau 9
Taux d'impôt effectif des compagnies
Gouvernement fédéral
Années 1942 à 2004
(en milliards de dollars courants)

Année	Bénéfices avant impôts des compagnies	Impôts payés par les Compagnies	Taux effectif d'impôt sur le revenu
1942	1,3\$	0,6\$	46,6%
1952	3,1\$	1,3\$	42,1%
1982	26,7\$	9,2\$	34,5%
2002	135,8\$	24,1\$	17,8%
2004	175,1\$	31,2\$	17,8%

Statistique Canada. Catalogue 13-201 et 13-531

7. LA PROPORTION DES COMPAGNIES NON IMPOSÉES AU QUÉBEC ET LA NÉCESSITÉ D'UN IMPÔT MINIMUM

Certains politiciens et économistes parlent davantage des individus peu fortunés qui ne paient pas d'impôts sur le revenu au Québec que des compagnies rentables qui n'en paient pas. N'allez pas suggérer d'instaurer un impôt minimum pour ces compagnies... Ils vous diront que nous ne sommes pas souverains en matière fiscale, nous risquons les délocalisations vers des pays plus fiscalement accueillants. Le tableau 10 montre qu'en 1999, 138 547 entreprises, soit 52% de toutes les sociétés faisant affaires au Québec, n'ont payé aucun impôt sur le revenu au Trésor québécois même si certaines d'entre elles ont affiché dans leurs états financiers un bénéfice net global de 24,1 milliards\$. Selon les données présentées ici, c'est la majorité des entreprises québécoises qui ne paient même pas un sou d'impôt. Les nombreux avantages fiscaux, stimulants de natures diverses, amortissements accélérés, etc. accordés à ces entreprises ont transformé leur bénéfice comptable de 24,1 milliards\$ en un revenu imposable de zéro ou même mieux en une perte fiscale donnant lieu à des remboursements d'impôts. En 1999, l'instauration au Québec d'un impôt minimum de seulement 5% à ces entreprises qui ont réalisé au cours de cette année fiscale pour 24,1 milliards\$ de profits comptables nets sans être imposées, aurait généré 1,2 milliards\$ additionnels au budget du Québec, de quoi soulager les finances publiques de la province et aider au financement de nos programmes sociaux. Mais pour certains «experts» autoproclamés ou proclamés par leurs amis, la solution passe toujours par une augmentation de la fiscalité des particuliers par le biais d'une hausse des tarifs d'électricité et de la taxe de vente et par la tarification accrue de services publics comme l'éducation, l'eau, les garderies, le transport en commun, les autoroutes, la santé, les pseudos partenariats public-privé, etc.

Tableau 10
Compagnies non imposées
Impôt sur le revenu – Québec 1999
(en milliards de dollars courants)

NOMBRE DE COMPAGNIES FAISANT AFFAIRES AU QUÉBEC :

Qui n'ont <u>pas payé</u> d'impôt sur le revenu provincial du Québec	138 547	52%
Qui ont <u>payé</u> de l'impôt sur le revenu provincial au Québec	<u>129 731</u>	<u>48%</u>
Total des compagnies faisant affaires au Québec	<u>268 278</u>	<u>100%</u>

BÉNÉFICE NET SELON LES ÉTATS FINANCIERS DES COMPAGNIES NON IMPOSÉES :

Bénéfice net positif	24,1\$
Bénéfice net négatif	<u>14,9\$</u>
Solde net	<u>9,2\$</u>

**IMPOT SUR LE REVENU PAYE AU QUEBEC PAR CES
COMPAGNIES**

0

**HYPOTHESE DE L'INSTAURATION D'UN TAUX D'IMPOT SUR
LE REVENU MINIMUM PROVINCIAL DE 5% A CES
COMPAGNIES NON IMPOSEES QUI ONT AFFICHE EN 1999 UN
BENEFICE NET POSITIF**

Bénéfice net positif	<u>24,1\$</u>
Impôt sur le revenu minimum de 5% au Québec	<u>1,2\$</u>

L'année 1999 était-elle exceptionnelle ? En 1996, comme l'illustre le tableau 11 qui suit, 147 884 entreprises ou 56% du total des compagnies faisant affaires au Québec n'ont payé aucun impôt sur le revenu au Trésor Québécois, même si certaines d'entre elles ont déclaré à leur état des résultats un bénéfice net global de 19,4 milliards de dollars. L'instauration en 1996 d'un impôt sur le revenu minimum de seulement 5% aurait permis au gouvernement du Québec de recueillir un milliard de dollars de plus. Au nom de la justice et de l'équité, l'instauration d'un impôt sur le revenu minimum s'impose au Québec. On ne parle pas ici de surtaxer les compagnies et les riches mais bien de la promulgation de politiques fiscales équitables afin de mieux répartir la richesse et d'atténuer les inégalités économiques ainsi que de soutenir le financement adéquat de nos services publics afin d'assurer à tous l'égalité des chances.

Tableau 11
Compagnies non imposées
Impôt sur le revenu – Québec 1996
(en milliards de dollars courants)

**NOMBRE DE COMPAGNIES FAISANT AFFAIRES AU
QUÉBEC**

Qui n'ont pas payé d'impôt sur le revenu provincial au Québec	147 884	56%
Qui ont payé de l'impôt sur le revenu provincial au Québec	<u>117 266</u>	<u>44%</u>
Total des compagnies faisant affaires au Québec	<u>265 150</u>	<u>100%</u>

**BÉNÉFICE NET SELON LES ÉTATS FINANCIERS DES
COMPAGNIES NON IMPOSÉES**

Bénéfice net positif	19,4\$
Bénéfice net négatif	<u>(11,1)</u>
Solde net	<u>8,3\$</u>

**IMPÔT SUR LE REVENU PAYÉ AU QUÉBEC PAR CES
COMPAGNIES**

0\$

**HYPOTHÈSE DE L'INSTAURATION D'UN TAUX D'IMPÔT
SUR LE REVENU MINIMUM PROVINCIAL DE 5% À CES
COMPAGNIES NON IMPOSÉES QUI ONT AFFICHÉ EN 1996
UN BÉNÉFICE NET POSITIF**

Bénéfice net positif	<u>19,4\$</u>
Impôt sur le revenu minimum de 5%	<u>1,0\$</u>

Source : Statistiques fiscales des sociétés, année d'imposition 1996 et 1999

8. UN MODÈLE DE CROISSANCE AXÉ SUR LES PROFITS : DES IMPÔTS DÉJÀ BAS ANNULÉS PAR L'AIDE GOUVERNEMENTALE

En 2002, les compagnies québécoises ont contribué pour 3,0 milliards\$ aux recettes fiscales du Québec tout en recevant cette même année du gouvernement du Québec pour 4,2 milliards\$ d'aide gouvernementale, contre 6,5 milliards\$ versés au gouvernement par les compagnies en Ontario pour 0,8 milliards\$ reçus en aide gouvernementale par le gouvernement de l'Ontario, comme le laisse voir le tableau 12 suivant :

Tableau 12			
Impôts et transferts des gouvernements du Québec et de l'Ontario aux compagnies et aux particuliers 2002 (En milliards de dollars courants)			
	<u>Québec</u>	<u>Ontario</u>	
<u>Entreprises</u>			
Impôts payés	3,0 \$	6,5 \$	
Transferts reçus	<u>4,2 \$</u>	<u>0,8 \$</u>	
Solde net	<u>(1,2) \$</u>	<u>5,7 \$</u>	
Transferts / impôts	139 %	12 %	
<u>Particuliers</u>			
Impôts payés (exclus la taxe de vente)	16,5 \$	20,1 \$	
Transferts reçus	<u>8,4 \$</u>	<u>10,2 \$</u>	
Solde net	<u>8,1 \$</u>	<u>9,9 \$</u>	
Transferts / impôts	51 %	51 %	

Source : Statistique Canada

Alors que les montants investis dans les infrastructures sociales ou même dans l'éducation ou la santé sont traités comme des...dépenses d'épicerie, les profits sont traités comme le moteur de l'économie. Les données présentées ci-haut sont révélatrices d'une politique axée sur les profits-moteurs, qui va jusqu'à l'assistance. Un témoin du succès des stratégies de chantage à l'emploi et à l'investissement. Le tableau démontre qu'au Québec les compagnies reçoivent à même le patrimoine social 1,2 milliards\$ de plus du gouvernement du Québec que ce qu'elles paient en impôts au Trésor québécois, alors qu'en Ontario les compagnies versent un solde net de 5,7 milliards\$ aux finances de cette province. Tandis qu'en Ontario les entreprises reçoivent 12¢ pour chaque dollar payé en impôts, les compagnies au Québec reçoivent 1,39\$ par dollar payé en impôts. Cette situation qui prévaut au Québec a été à maintes reprises dénoncée par l'ex-ministre libéral du revenu et des finances au Québec, monsieur Yves Séguin. Le Québec est devenu une forme de paradis fiscal pour les entreprises dans une société qui porte l'arbitrage de notre avenir par le marché au rang de religion. Lorsqu'il s'agit de mises à pied ou de privatisations, le

patronat et le gouvernement du Québec nous répètent *ad nauseam* que nous devons nous ajuster et nous adapter à la concurrence de l'Ontario et que nous devons moderniser l'État du Québec. En se réclamant de l'intérêt général, des comparaisons sélectives avec d'autres provinces et d'autres pays nous invitent à privatiser les services publics et les sociétés d'État, à déréglementer le marché du travail et de l'environnement, à défiscaliser les entreprises et les nantis, à favoriser la sous-traitance et les partenariats public-privé (PPP), etc. La dénonciation de l'inefficacité des services publics et l'affirmation sans nuance de la supériorité du privé acquièrent un caractère relatif lorsque l'on tient compte de ces données. On se retrouve au Québec avec des entreprises prospères et rentables qui reçoivent plus du gouvernement du Québec que ce qu'elles paient. C'est donc dire que le monde ordinaire est appelé à financer et à subventionner de riches entreprises et leurs propriétaires qui considèrent les biens publics comme leur propriété personnelle.

9. CONCLUSION

Un changement insidieux est en train de se produire dans le contrat social. Au cours des vingt dernières années, les bénéfices avant impôts des compagnies canadiennes ont plus que doublé, passant de 79 milliards\$ en 1984 à 175,1 milliards\$ en 2004 et à 217 milliards\$ en 2005. La part qu'occupent ces profits en terme de pourcentage du produit intérieur brut (PIB) n'a jamais été aussi élevée qu'en 2004, s'élevant désormais à 13,6%, contre 10,2% il y a vingt ans. On aurait pu s'attendre à ce que la part des compagnies dans l'impôt fédéral augmente car la part de leur profit dans le PIB a augmenté. Or, l'effort fiscal des compagnies est deux fois moindre : elle était de 4,2% en 1984 si on le rapporte au PIB, il n'est plus que de 2,4% 20 ans plus tard, en 2004.

Tendances des deux dernières décennies (1984 – 2004) Exprimés en % du PIB		
Profits des compagnies en hausse	10,2 % à 13,6 %	Impôts en baisse 4,2 % à 2,4 %
Revenus des particuliers en baisse	52,8 % à 49,9 %	Impôts en hausse 6,3 % à 9,9 %

Au nom de l'équité, on pourrait s'attendre au même phénomène chez les individus. Ce n'est pas le cas, les particuliers ont payé pour les allègements aux compagnies : leur effort fiscal est passé depuis vingt ans de 6,3% en 1984 à 9,9% en 2004 en rapport avec le PIB. Cela bien que leur revenu en % du PIB a diminué de 52,8% en 1984 à 49,9% en 2004. On aurait pu s'attendre à ce que la part des individus demeure aux alentours de 6,3% du PIB, puisque leur revenu a diminué en % du PIB au cours des vingt dernières années. En dollars constants, les impôts et les taxes des particuliers versés au fédéral est presque sept fois ceux qu'ils étaient en 1963, passant de 14,2 milliards\$ en 1963 à 117,2\$ en 2003 alors que l'impôt des sociétés n'a même pas doublé durant cette période, passant de 17,5 milliards\$ à 29,4 milliards\$. Pourtant, ce sont les profits des compagnies qui ont augmenté en % du PIB. Une tendance semblable s'observe au Québec.

La part fiscale des particuliers augmente à partir d'un revenu qui diminue par rapport au PIB. Il faut se rendre compte que ce revenu conserve son importance avec de plus en plus de difficultés. Le salaire horaire moyen des travailleurs était de 18,10\$ l'heure en 1984 contre 17,80\$ en 2004 en dollars constants. Au Québec, il a aussi reculé passant de 17,20\$ à 16,70\$ l'heure pour la même période. À force d'alléger la fiscalité des entreprises, on se dirige vers un cul de sac, allons-nous cibler les 40% du groupe intermédiaire de contribuables gagnant 47% des revenus et qui paient déjà 43 % des impôts sur le revenu fédéral ?

L'assiette fiscale potentielle, les profits avant impôts des compagnies ont eu beau augmenter entre 1982 et 2002, le taux effectif d'imposition des compagnies est passé de 34,5% à 17,8%. Au Québec, en 1999, 138 547 entreprises, soit 52% de toutes les sociétés faisant affaires au Québec, n'ont payé aucun impôt sur le revenu au Trésor québécois même si elles ont affiché dans leurs états financiers un bénéfice net global de 24,1 milliards\$. Inutile de dire que ces compagnies utilisent les services publics. Un programme comme un impôt minimum de 5% fondé sur le bénéfice avant impôts permettrait d'aller chercher un milliard\$ chez ces entreprises déclarant un

bénéfice comptable mais ne payant pas d'impôt. En 2002, les compagnies québécoises profitant du bar ouvert ont contribué pour 3,0 milliards\$ aux recettes fiscales du Québec tout en recevant cette même année du gouvernement du Québec pour 4,2 milliards\$ d'aide gouvernementale.

Le phénomène est appelé à s'amplifier, le compromis risque de devenir compromission, les «lucides» de tout acabit nous invitent à s'écraser devant les compagnies qui menacent d'émigrer dans des pays fiscalement plus accueillants. Les États devraient plutôt convenir dans des forums supranationaux de ne plus se concurrencer sur la base des impôts des compagnies au détriment de la couverture des risques et des droits sociaux que l'ultralibéralisme veut éliminer.

La grande question à éclaircir est que feront les compagnies de ces réductions d'impôts ? Les États jouent le jeu du capitalisme financier orienté vers le court terme. Ils concèdent leurs idéaux de justice sociale, leurs structures de programmes sociaux à l'âpreté au gain qui fait des compagnies de simples actifs financiers spéculatifs, des pompes à dividendes qui transforment les naïves exonérations fiscales de profits en superdividendes, en hausse de prix des actions pour une portion choisie de la population, en rémunérations extravagantes et en parachutes dorés pour les monarques des directions plutôt qu'en réinvestissement et en baisses de prix. Ces profits supérieurs appuyés sur des baisses d'impôts sont-ils «socialisés», se transforment-ils en autofinancement, en capital productif, en avantage concurrentiel, sources d'emplois futurs et de croissance ? Préparent-elles le long terme ? Les observateurs ne sont pas sans noter que la redistribution massive de profits aux actionnaires sous forme de superdividendes s'accompagne du phénomène progressif du rachat des actions afin de maximiser le rendement d'un nombre limité d'actionnaires. Considérons le rachat des actions chez les pétrolières et les banques. Dans la phase de capitalisme financier tourné vers la plus-value immédiate, les bas impôts risquent d'alimenter davantage les hausses de prix des actions plutôt que de préparer l'avenir par des investissements structurants. Cela est déjà manifeste chez les pétrolières, chez les banques, etc. L'Impériale Esso, qui est typique de ce comportement économique, bénéficie de subventions, d'amortissement fiscal accéléré, a réalisé 12,1 milliards\$ de profits en 15 ans, mais elle a versé 12,5 milliards\$ (103%) en dividendes et rachat d'actions... elle a réduit le solde de ses immobilisations de 12,2 milliards\$ à 9,5 milliards\$, soit 22% en 15 ans. On nous dira que depuis, la mondialisation est intervenue faussant la comparabilité avec les données des années 60 et 80. Il faut en conclure que la mondialisation comporte des conséquences inaperçues au préalable, celle de concentrer les richesses aux mains des détenteurs de capitaux au détriment des travailleurs.

Alors que l'on a connu une croissance économique phénoménale au cours des trente dernières années, nos gouvernements se sont privés volontairement de recettes fiscales par la multiplication des abris fiscaux aux nantis, la tolérance et même l'encouragement à l'évasion fiscale dans les paradis fiscaux, par une importante augmentation des subventions aux entreprises et par la défiscalisation graduelle des compagnies, ce qui provoqué un sous-financement chronique de nos services publics, la transformation de nos sociétés d'État en véhicules de taxation et par un accroissement continu de notre dette publique. Des services publics de qualité et la réduction de la dette publique passent une fiscalité juste et équitable et non en taxant encore et toujours plus les individus formant la classe moyenne de notre société.